



FCB-BCF

**DEMANDE D'INSCRIPTION
D'UNE EPREUVE
AU CALENDRIER 2019
DE LA
FCB-BCF**

Contenu :

Pages 3-4 : cahier des charges

Page 5 : mode opératoire

Pages 6-7 : annexe 1 sponsoring

Page 8 : annexe 2 assurances

Pages 9-10 : annexe 3 documents à renvoyer pour
nouveau organisateurs



CAHIER DES CHARGES

Afin de clarifier et d'homogénéiser les canicross organisés sous l'égide de la FCB-BCF, ce cahier des charges fait l'inventaire des points incontournables pour garantir le sérieux de nos courses.

Pour pouvoir organiser une course de canicross reconnue par la FCB-BCF, l'organisateur devra :

- être affilié à la FCB-BCF avant le 31 janvier de l'année ou être mandaté par le comité d'administration de la FCB-BCF ;
- impérativement payer les droits à la FCB-BCF avant le 31 janvier au compte n° BE45 0682 1678 1889. En cas de manquement et après un rappel du Trésorier, l'épreuve sera rayée.
- prévoir un vétérinaire, et si nécessaire un assistant de l'organisation, qui procédera au contrôle de santé des chiens avant les courses (carnet de vaccination, rythme cardiaque, boiterie, ...) ; toute remarque du vétérinaire sera notée sur le bulletin d'inscription ;
- employer la signalisation officielle (flèches de couleur) fournie par la FCB-BCF ;
- baliser le parcours par fléchage officiel et rubalise, de façon clair. Le parcours doit être finalisé au moins à 16h le jour avant la course, afin qu'il puisse être reconnu sans signaleur. Le rubalise doit être mis à la hauteur du chien, pas trop haut pour éviter que le chien puisse courir en-dessous.
- fournir aux concurrents les renseignements suffisants concernant le fléchage du parcours ;
- flécher le chemin pour accéder au site de course, et fournir au responsable de communication, Ellen Poelmans (poelmansellen@hotmail.com), l'adresse exacte, ainsi que la fiche info, au minimum 15 jours avant la date de la course ;
- prévoir que les lieux de départ et d'arrivée ne doivent pas se situer au même endroit ;
- veiller à ce que le lieu d'arrivée soit le même pour tous les parcours ;
- matérialiser les lignes de départ et d'arrivée ;

- obtenir toutes les autorisations nécessaires pour le parcours (commune, eaux et forêts, propriétaires privés, ...) et en transmettre une copie à la FCB-BCF au moins 1 mois avant l'épreuve.
- disposer d'une infrastructure d'accueil en "dur" (= fermée, avec toit, pouvant être chauffée en cas de besoin), disposant de WC et d'électricité, et suffisante pour accueillir au moins 80 personnes . Aussi de l'électricité pour le DEPART et l'ARIVEE
- prévoir un toit (par ex. tonnelle) et des chaises et une table pour les personnes chargées du chronométrage (arrivée et départ) ;
- prévoir des personnes pour le paiement des inscriptions et l'attribution des dossards par catégories (bike, scooter, long, court, cadets, minimes) ;
- prévoir une personne pour donner les départs ainsi qu'une personne au poste de chronométrage à l'arrivée ;
- prévoir des récompenses pour les 3 premiers (médailles ou coupes), ainsi qu'un petit cadeau pour les poussins ;
- faire de la publicité pour son épreuve (affiches, articles dans magazines et journaux, Internet), convoquer les médias ;
- prévoir collation et boisson à l'arrivée pour les concurrents ;
- disposer des points d'eau sur le parcours pour rafraîchir les chiens (gamelles pour boire + baignoire), de même qu'à l'arrivée, et ce peu importe les conditions météo ;
- prévoir d'office un parcours plus court en cas de nécessité si la température est trop élevée (température supérieure à 20°C, à l'ombre, à 1 m du sol, 1/2 heure avant le départ). Voyez le règlement !
- produire la preuve d'une assurance R.C. organisation ou avoir souscrit ce genre d'assurance via la Fédération (voir annexe 2) ;
- mettre en place une logistique de secours (au minimum connaître le n° de tél. du médecin de garde et disposer d'un portable pour appeler le SMUR) ;
- **reprendre les dossards sales au terme de l'épreuve précédente, les laver pour sa course, et les remettre sales à l'organisateur de la course suivante.**

La FCB-BCF délègue sur place trois Directeurs de courses.

Ce cahier des charges est bien sûr à mettre en parallèle avec le règlement de la FCB-BCF.

Mode opératoire

Objet

Le présent document définit le mode opératoire pour l'inscription d'une épreuve au calendrier de la FCB-BCF.

Méthodologie

Tout organisateur voulant inscrire son épreuve au calendrier de la FCB-BCF doit respecter la procédure décrite ci-dessous.

Pré-inscription :

L'organisateur doit déposer une demande de pré-inscription au calendrier de la FCB-BCF avant ou pendant la réunion d'organiseurs.

Cette demande peut être faite par écrit ou par courriel en fournissant le maximum de renseignements (lieu, dates proposées, ...) et être transmise au secrétariat.

Pour une 1ère organisation, l'organisateur prendra contact avec le secrétariat (jboudron@yahoo.fr) pour s'assurer qu'aucune autre épreuve n'est prévue à la date retenue. Le secrétariat lui communiquera ensuite la marche à suivre.

Dossier d'inscription pour les nouveaux organisateurs:

Le dossier d'inscription (annexe 3) sera téléchargé par l'organisateur sur le site de la FCB-BCF (rubrique « documents »), et sera renvoyé au secrétariat au plus tard pour le 31 octobre, afin de pouvoir élaborer un premier projet de calendrier.

Pour être pris en compte, le dossier doit être dûment complété.

Validation du dossier :

Le dossier sera validé avec la sortie du calendrier définitif.

- Pour être officialisée et reprise sur le calendrier officiel, l'organisateur doit acquitter la redevance à la FCB-BCF au compte n° BE45 0682 1678 1889, impérativement avant le 31 janvier. En cas de manquement et après un rappel du Trésorier, l'épreuve sera rayée.
- Si annulation de l'épreuve après la validation de la FCB-BCF : l'organisateur devra envoyer un justificatif avec le motif de l'annulation.
- La somme payée restera acquise à la FCB-BCF en cas d'annulation, par l'organisateur, sans raisons valables.
- Si dossier incomplet : non traité par la FCB-BCF.

FEDERATION DE CANICROSS BELGE --- BELGISCHE CANICROSS FEDERATIE

Jean-Pierre TALBOT - **Responsable Sponsoring**

Chemin du Congo, 38
4910 Desnié – THEUX

087 / 37 66 35 jp.talbot.tintin@skynet.be
0495 / 32 80 97

Aux ORGANISATEURS d'une épreuve de Canicross, Bike-jöring et Scooter

Cher collaborateur et ami sportif,

Vous organisez une épreuve de **CANICROSS** et votre épreuve est reprise dans les courses comptant pour la « **Belgian ROYAL CANIN Canicross CUP** ».

Vous pouvez dès lors compter sur le sponsoring **ROYAL CANIN**.

PROCEDURE :

Se mettre en rapport avec l'organisateur de la course précédente pour récupérer les banderoles, le podium et dossards.

Prendre contact avec le secrétariat pour commander de rubalise. Le reliquat sera transmis par vos soins à l'organisateur de l'épreuve suivante.

Attention, n'attendez pas la dernière minute : un délai d'un mois est indispensable.

Il est évident que ROYAL CANIN est notre **Sponsor officiel et «EXCLUSIF» pour la nourriture.**

Par conséquent aucune publicité pour une autre marque en nourriture canine ou même animale ne peut apparaître sur le site de course ou d'organisation ni même aux alentours. Si nécessaire, gomez ou dissimulez : c'est une question de principe et d'honnêteté. Aucun échantillon ou sac de nourriture d'une autre marque ne peut être remis aux concurrents ou tiré au sort lors d'une tombola. Le manquement à ce règlement entraînera automatiquement la radiation de l'épreuve au calendrier de la saison suivante.

On vous demande aussi de réfléchir au terme « SPONSORING ». On trouve que le terme « PARTENARIAT » conviendrait beaucoup mieux.

ROYAL CANIN nous aide mais à notre tour et - en échange - nous devons nous efforcer de les aider au maximum en faisant leur publicité. C'est plus qu'une compensation, c'est un **DEVOIR**. Cette publicité ne doit pas seulement s'adresser à

nos concurrents (d'épreuve en épreuve, ils connaissent et apprécient la marque) mais vous devez **TOUT mettre en œuvre** pour cibler plus loin, c'est à dire le « grand public » via les médias.

Tout autre sponsor officiel de la FCB doit également être mentionné sur le formulaire d'inscription, la fiche d'information, etc.

Voici donc quelques instructions (conseils) en ce domaine :

- 1) Convoquez la presse régionale. Rédigez un communiqué de presse pour annoncer votre épreuve et invitez les rédactions à dépêcher sur place un journaliste et un photographe. Relancez quelques jours avant l'épreuve (par téléphone).
- 2) Essayez d'imaginer les angles de photographie pour les reportages et inondez ces lieux de banderoles afin que dans le décor de course, le nom de nos partenaires apparaisse lors des diffusions. Ceci est un gros travail !
- 3) Recevez bien les journalistes, consacrez-leur du temps, offrez-leur repas et consommations mais surtout proposez-leur de choisir les angles de photographie où apparaissent les banderoles de nos partenaires. Ceci n'est pas facile mais cela marche parfois, il faut être persuasif et sympa. Attention, cela prend beaucoup de temps ; si vous êtes disponible pour la presse vous ne l'êtes plus pour autre chose, donc entourez-vous de collaborateurs et déléguez à d'autres des tâches moins importantes.

On vous remercie d'être attentif à ce point d'organisation, c'est une question d'**honnêteté** envers nos sponsors.

On vous souhaite un plein succès pour votre organisation. A bientôt.

Amitiés sportives,

Pour le Conseil d'Administration FBC-BCF,

IMPORTANT : concerne votre

ASSURANCE

Tarification pour intervention de la Fédération :

Service TOUT COMPRIS = 250 € (flèches, rubalise, chronométrage par chips + classement informatique + sponsoring Royal canin + assurance RC organisateur).

Ce montant est à verser au compte de la FCB-BCF n° BE45 0682 1678 1889 avant 31 janvier de l'année de l'épreuve.

Rappel du montant à réclamer aux concurrents lors de l'inscription à votre épreuve :

membre affilié à une fédération (belge ou ICF) :

- adultes et juniors : 6,00 €
- enfants (<15 ans) : 3,00 €
- poussins : gratuit, si pas membre, 1.5 € par inscription

REMARQUE : pour les non-membres de la FCB-BCF :

- Chaque inscription est majorée de 3 € pour les adultes et 2€ pour les enfants.
- Ces personnes ne sont pas assurées contre les risques personnels.



DOSSIER D'INSCRIPTION D'UNE EPREUVE AU CALENDRIER DE LA FCB-BCF

• **DATE :** _____ **LIEU :** _____

• **ORGANISATION :**

Club ou association : _____

Nom et prénom d'un responsable de l'association : _____

Adresse : _____

N° tél. : _____ E mail : _____

• **EPREUVES :**

CATEGORIE	DISTANCE	HORAIRE
CANI-POUSSINS		
CANICROSS MINIMES		
CANICROSS COURT *		
CANICROSS LONG		
BIKE-JÖRING		
SCOOTER/STEP		

* circuit cadets et adultes

• **DESCRIPTION DU PARCOURS :**

Nature et type de parcours (bois, prairie, revêtements, ...) : _____

Dénivelé total : _____

• **CHOIX DE L'HORAIRE :**

Départ le matin : 10h bike – 11h cani long – 12h minimales- 12h30 cadets- 13h court- 14h poussins
OU

Départ après-midi : 13h bike- 14h cani long- 15h minimales- 15h30 cadets- 16h court- 17h poussins

- **TYPE DE SECOURS :**

Croix-Rouge Médecin Infirmière Autre

- **LOGISTIQUE :**

Animation Aire d'accueil Parking Douches

Le responsable de l'épreuve décrite ci-dessus déclare avoir pris connaissance du règlement de la FCB-BCF et s'engage à le respecter. Ce règlement est disponible sur le site de la FCB-BCF (www.cani-cross.be).

Le concurrent non-affilié à la FCB-BCF n'est pas assuré en dommages corporels.

Date et signature de l'organisateur :

A transmettre à

Jean-Baptiste Boudron

jbboudron@yahoo.fr